

**SYNDICAT POUR L'ETUDE ET LA REALISATION DES TRAVAUX
D'AMELIORATION DE LA DESSERTE EN EAU POTABLE DU SUD DEUX-SEVRES**
(S.E.R.T.A.D.)
DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES
SECRETARIAT
LA CHESNAYE - 79260 SAINTE NEOMAYE
Tél. 05.49.25.32.09 - Fax. 05.49.05.35.16

REUNION DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre le douze du mois de juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au SERTAD La Corbelière de SAINTE-NEOMAYE, sous la présidence de **Monsieur JOLLIT Daniel**, Président, en suite de la convocation en date du 15 avril 2024.

Nombre de membres en exercice : 29

ETAIENT PRESENTS :

MM.	JOLLIT Daniel CACLIN Philippe CHANTREAU Michel DIGET Jean-Pierre MARTINS Elmano PUTEAUX Sylvain LECOINTE Alain SABOURIN Jean-Marie DOUBLEAU Pascal TROCHON Patrick EMERIT Christian TEXIER Jérôme	Délégué de C.C. du HVS Délégué de Prailles-La Couarde Délégué de C.C. du HVS Délégué de C.A. du Niortais Délégué de C.A. du Niortais Délégué de Melle Délégué du Syndicat 4B Délégué de C.C. du HVS Délégué de C.A. du Niortais Délégué d'Aigondigné Délégué de la Mothe Saint-Héray Délégué suppléant de Melle
MMES	LUSSIEZ Sonia BUARD Véronique GUERINEAU Corinne	Déléguée de C.A. du Niortais Déléguée de C.A. du Niortais Déléguée suppléante de C.A. du Niortais

ABSENTS EXCUSES :

MMES	MISSIOUX Marie-Pierre ROUXEL Patricia UGUEN Nelly GICQUIAUD Floriane	Déléguée de C.C. du HVS Déléguée d'Aigondigné Déléguée de C.A. du Niortais Déléguée de Melle
MM.	PERGET Daniel RENOUX Jean-François BRETONNIER Pascal LABARRE Eric MOINARD Philippe RODRIGUEZ Guillaume LARGEAUD Roger DUPEU Laurent AUZURET Patrice CLERJEAU Pascal TRICHET Jacques SIMON Jean-Manuel	Délégué de C.C. du HVS Délégué de C.C. du HVS Délégué de Celles sur Belle Délégué de Celles sur Belle Délégué de C.A. du Niortais Délégué d'Exoudun Délégué de C.C. du HVS Délégué de Fressines Délégué de C.C. du HVS Délégué de C.A. du Niortais Délégué de Saint Vincent la Châtre Délégué de Beaussais-Vitré

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur DIGET Jean-Pierre

PERSONNALITE EXCUSEE :

Madame AMORY Nathalie – Receveuse Syndical



Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal du 9 avril 2024
- Rapport annuel 2023
- Motion de soutien
- Convention tripartite de sécurisation de l'alimentation en eau potable
- Conventions SIGIL
- Adhésion à France Eau Publique
- Fusion des budgets production – distribution – bassin versant
- Admissions en non-valeurs
- Ouvertures de postes
- Modification de tarifs
- Appel d'offres travaux route de Poitiers à Melle
- Renouvellement gros compteurs défense-incendie
- Promesse unilatérale d'achat – SAFER
- Mon territoire au fil de l'eau – captage de la Chancelée
- Mon territoire au fil de l'eau – captage de la Sèvre Niortaise Amont – Protection des gouffres
- Volet communication du contrat Re-Sources – captage de la Sèvre Niortaise Amont
- Questions diverses

Tous ces points ont été discutés, la séance a été levée à 20h10.



Adoption du procès-verbal

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à 15 voix pour, d'adopter les deux procès-verbaux des réunions du Conseil Syndical du 5 avril 2024.

Rapport annuel 2023

Conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007, Monsieur le Président présentera au Conseil Syndical, le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable concernant le SERTAD.

En lien avec cela, les fiches ARS sont annexées au rapport, plusieurs de nos points d'alimentation sont classés comme de catégorie « C » suite à la détection de Chlorothalonil. Ces fiches doivent être envoyées aux abonnés, l'ensemble des syndicats se trouve dans une situation « inconfortable », cela risque de générer de multiples demandes des abonnés. Une action collective des Syndicats est envisagée auprès de l'ARS pour trouver une solution positive à cette difficulté.

Mr TEXIER indique qu'il serait intéressant de savoir combien le FSL a versé en 2023.

Me XARDEL répond que le SERTAD n'a pas de retour de la trésorerie à ce sujet et précise que ce qui a été proposé au service facturation, est de passer des appels personnalisés aux abonnés toujours dans le logement concerné par la dette afin de les orienter vers les CCAS, assistantes sociales et FSL.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité de l'eau potable et de ne pas y ajouter les fiches ARS 2023.

Motion de soutien

Monsieur le Président informe l'Assemblée que Eau 17 propose une motion de soutien suite à l'alerte de la présence d'une molécule classée « cancérogène probable » dans les aires d'alimentation des captages.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de soutenir la demande d'Eau 17 faite à l'Etat.

Convention tripartite de sécurisation de l'alimentation en eau potable

Monsieur le Président informe l'Assemblée que dans le cadre de la sécurisation de son alimentation en eau potable, le SEV a financé la réalisation d'une conduite depuis la station de Chavagné, propriété du SERTAD, jusqu'à l'entrée Est des réseaux de Niort. Les modalités sont décrites dans une convention entre le SEV et le SERTAD, convention reçue en Préfecture le 15 décembre 2006.

Pour les mêmes raisons, le SECO et le SERTAD se sont engagés dans la création d'une interconnexion de secours entre les deux services sur le territoire de la commune de Chauray. Une convention datée du 13 février 2020 définit les modalités de ce secours.

Cette interconnexion se trouve sur la canalisation qui relie le SERTAD au SEV, d'où la nécessité d'établir une convention tripartite entre le SERTAD, le SECO et le SEV pour définir l'organisation du secours.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

Conventions SIGIL

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la convention conclue avec le SIEDS pour la numérisation du cadastre et l'échange de données composites de la commune de Sainte-Eanne arrive à échéance.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la nouvelle convention et de lui donner une délégation de signature permanente pour signer toutes ces conventions de même nature jusqu'à la fin du mandat.

Adhésion à France Eau Publique

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le SERTAD souhaite adhérer à France Eau Publique à compter du 1^{er} juillet 2024.

France Eau Publique regroupe des collectivités et opérateurs publics, engagés dans une démarche de partage de bonnes pratiques, de mutualisation des moyens, de renforcement mutuel et de promotion de la gestion publique de l'eau.

Le tarif de l'adhésion jusqu'au 31 décembre 2024 s'élève à 1 180 euros TTC.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à adhérer à France Eau Publique.

Fusion des budgets production – distribution – bassin versant

Monsieur le Président informe l'Assemblée que dans le but d'avoir une meilleure gestion financière, il est proposé de fusionner tous les budgets en un seul et de fonctionner en comptabilité analytique.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à fusionner tous les budgets.

Admissions en non-valeurs

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le comptable public propose au SERTAD d'admettre en non-valeurs les listes suivantes :

- Non-valeurs : 1 845.05 € / 44 565.53 € / 14 742.27 € soit un total de 61 152.85 €
- Créesances éteintes avec dossiers de recouvrement : 7 227.58 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à passer en non-valeurs les montants ci-dessus et à signer toutes les pièces afférentes.

Ouvertures de postes

Monsieur le Président informe l'Assemblée que des ouvertures de postes sont nécessaires à savoir :

- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe
- 2 postes d'agents de maîtrise

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à ouvrir ces postes.

Modification de tarifs

Monsieur le Président informe l'Assemblée que des modifications de tarifs ont dû avoir lieu sur le bordereau des prix.

- Grave calcaire 0/31.5 X 0.5
- Compteur avec tête émettrice diamètre 15 mm classe C volume
- Compteur avec tête émettrice diamètre 20 mm classe C volume
- Compteur avec tête émettrice diamètre 30 mm classe C volume
- Compteur avec tête émettrice diamètre 40 mm classe C volume

Du fait de cette modification, les tarifs de la pose compteur et du robinet ont changé pour tous les branchements.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter le nouveau bordereau des prix.

Appel d'offres travaux route de Poitiers à Melle

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'un appel d'offres a eu lieu pour les travaux de renouvellement de réseau situés Route de Poitiers à Melle.

Voici le tableau d'analyse des offres :

NOTES	NOTE TECHNIQUE	NOTE PRIX	NOTE ENVIRONNEMENTALE	NOTE GLOBALE
M'Ry Base	17,00	9,00	16,00	13,69
M'Ry Variante (Bio-orienté)	17,00	13,10	16,00	15,36
BONNEAU Base	15,00	4,40	15,00	10,75
BONNEAU Variante 1 (Bio orienté)	15,00	8,70	15,00	12,49
BONNEAU Variante 2 (FITT)	15,00	8,00	15,00	12,21
EIFFAGE Base	16,00	14,30	17,00	15,41
EIFFGAGE Variante 1 (Bio orienté)	16,00	20,00	17,00	17,70
EIFFAGE Variante 2 (FITT)	16,00	19,60	17,00	17,55
STPM Base	15,00	9,30	17,00	12,92
STPM Variante 1 (Bio orienté)	15,00	16,90	17,00	15,95
STPM Variante 2 (fonte)	15,00	14,90	17,00	15,14

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE (variante 1 bi-orienté) et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

Renouvellement gros compteurs défense-incendie

Monsieur le Président informe l'Assemblée que des gros compteurs sont installés notamment pour les entreprises afin de couvrir la défense-incendie. Ces compteurs ont été installés en cas de sinistres mais ne servent pas.

La réglementation prévoit de les renouveler tous les 10 ans.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser les agents à ne pas renouveler ces compteurs à l'issue des 10 ans mais de les renouveler que s'ils estiment que c'est nécessaire.

Promesse unilatérale d'achat - SAFER

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la SAFER propose de signer une promesse unilatérale d'achat par substitution.

Conformément à l'article L141-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime qui vise la protection des ressources naturelles, l'attribution de parcelles au SERTAD a pour but de protéger et d'améliorer la qualité des eaux.

L'acquisition des parcelles dans les zones prioritaires d'intervention 1 et 2 du SERTAD permet une gestion de façon durable, tout en pérennisant l'activité agricole, avec location par bail rural à clauses environnementales à M. AGNERAY François.

Cette promesse d'achat concerne une superficie totale de 2 ha 72 a 80 ca sur la commune de Clavé.

Mr TROCHON demande quel est le coût d'acquisition ?
Me XARDEL répond que le coût est de 6700 €
Mr TEXIER demande qui a écrit le document ?
Me XARDEL répond que c'est la SAFER.
Mr JOLLIT précise que c'est plus simple que ce soit eux qui rédigent puisqu'ils ont la visu sur toutes les parcelles.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer cette promesse unilatérale d'achat.

Mon territoire au fil de l'eau – captage de la Chancelée

« Mon territoire au fil de l'eau » est un dispositif éducatif sur l'eau, coordonné par le réseau d'éducation à l'environnement GRAINE Poitou-Charentes, à destination du grand public et des scolaires.

Suite aux deux premières éditions dont le bilan fut positif, il est proposé de mener une troisième édition sur ce territoire avec une organisation similaire :

- Participation du SERTAD aux réflexions sur l'organisation de l'évènement grand public et interventions ponctuelles le jour de l'évènement et également auprès des scolaires,
- Participation financière au reste à charge (20% de 12 000 euros environ) par le SERTAD, les communes de Melle et Saint-Romans-lès-Melle. La répartition pour l'édition 2023-2024 fut de 50% pour le SERTAD (soit environ 1 400 € en fond propre), 37.5 % pour Melle et 12.5 % pour Saint-Romans-lès-Melle.

Mr TEXIER indique que le programme pour les scolaires est très apprécié par les professeurs, cela se déroule sur une journée. Il n'y a pas eu tant de monde cette année, qu'espéré, mais le programme monté par l'APIEE est très satisfaisant. Il a été monté en collaboration avec les acteurs locaux dont le SERTAD et un élveur du Baudet du Poitou. C'est un programme très positif qui ne coûte pas très cher. A la commune de Melle, sa reconduction n'a pas été votée pour le moment.

Mr PUTEAUX précise que l'atelier autour de la mallette pédagogique à disposition des enseignants est bien fait. Partout où elle est testée, elle fonctionne très bien. Cette mallette est à faire connaître également auprès des syndicats d'eau. Il faut continuer au niveau du SERTAD à promouvoir ce dispositif.

Me LUSSIEZ demande si c'est sur impulsion des enseignants ?

Mr PUTEAUX répond que c'est une proposition faite aux enseignants et il y a 4 interventions dans l'année.

Me LUSSIEZ indique que les faire connaître sur l'ensemble du territoire est une bonne idée.

Mr CACLIN précise que la part financée par le SERTAD est prise dans les subventions, mais il n'est pas impossible de trouver d'autres modes de financement.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention qui cadre cette action et tous les documents afférents ainsi que de valider la participation financière du SERTAD au financement du reste à charge du dispositif.

Mon territoire au fil de l'eau – captage de la Sèvre Niortaise Amont – Protection des Gouffres

Le dispositif « Mon Territoire au Fil de l'Eau », coordonné par le GRAINE Poitou-Charentes, fruit d'une réflexion menée en 2016, notamment par l'EPTB Charente et Eau 17, s'est déployé sur le territoire de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. L'Agence de l'Eau Loire Bretagne souhaiterait également que ce dispositif puisse être mis en œuvre sur son périmètre. Ainsi, l'Agence est à la recherche de trois premiers territoires pour engager la démarche. Après échanges avec l'Agence, le secteur de Rouillé a retenu son attention en raison de la présence de nombreux gouffres concernant à la fois des exploitants agricoles et de nombreux habitants.

Le volet scolaire concerterait l'école élémentaire de Rouillé. Le volet grand public consisterait à l'organisation d'une randonnée autour des gouffres du secteur. Un panneau de sensibilisation est également envisagé.

Le rôle SERTAD sera d'intervenir ponctuellement pour présenter les enjeux liés à la protection de l'eau au niveau local en direction des scolaires et lors de l'évènement grand public. Il sera également amené à participer aux réflexions sur le contenu de ce dernier. A ce jour, l'implication de la commune de Rouillé et les modalités de financement sont en cours de précisions.

Le financement du reste à charge (20% de 12 000 euros environ) en fond propre pour le SERTAD et la Régie des Eaux serait de 1 400 euros chacun.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention qui cadre cette action et tous les documents afférents ainsi que de valider la participation financière du SERTAD au financement du reste à charge du dispositif Mon Territoire au Fil de l'Eau pour la protection des gouffres.

Volet communication du contrat Re-Sources – captage de la Sèvre Niortaise Amont

Dans le cadre de la stratégie de communication du Contrat, un volet pédagogique sur la connaissance de la gestion et la protection de la ressource en eau a été menée par le CPIE Gâtine Poitevine, DSNE et le GODS en automne dernier. Il a bénéficié aux collégiens de 4 classes de l'établissement de la Mothe-Saint-Héray, sur 4 demi-journées d'animation puis une journée bilan en collectif. Les animations ont alterné des ateliers en classe et sur le terrain.

Suite au bilan positif de cette première édition, il est proposé de poursuivre cette action lors d'une seconde édition pour l'année 2024-2025.

Le plan de financement est le suivant :

Plan de financement		
Financeurs	Taux de financement	Montant
Subventions Agence de l'eau Loire-Bretagne	50%	3 000 €
Subventions Région Nouvelle Aquitaine	20%	1 200 €
Reste à charge SERTAD	15%	900 €
Reste à charge Régie des Eaux	15%	900 €
Total	100%	6 000 €

En novembre 2022, une journée de formation sur l'organisation de la gestion de l'eau et de ses acteurs au niveau local a eu lieu à destination des Elus de la Communauté de communes Haut Val de Sèvre. Cette journée, organisée par le CPIE Gâtine-Poitrevine, a permis de mettre en évidence que cela répondait à un véritable besoin pour les Elus. Ainsi, une action de formation des Elus de la Communauté de communes de Mellois en Poitou a été inscrite dans le Contrat Re-Sources.

Le plan de financement est le suivant :

Plan de financement		
Financeurs	Taux de financement	Montant
Subventions Agence de l'eau Loire-Bretagne	50%	1 000 €
Subventions Région Nouvelle Aquitaine	20%	400 €

Reste à charge SERTAD	15%	300 €
Reste à charge Régie des Eaux	15%	300 €
Total	100%	2 000 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec le CPIE Gâtine-Poitevine qui cadre ces deux actions et tous les documents afférents.

Questions diverses

Mr PUTEAUX informe les élus qu'ils vont recevoir bientôt une invitation de la ville de Melle pour participer au village de l'eau, il paraît important que les élus du SERTAD soit associé à cette manifestation.

Mr JOLLIT précise que le SERTAD n'est pas co-organisateur de cette manifestation comme indiqué dans l'article paru dans le journal local.

Mr TEXIER indique qu'il n'y a pas d'amalgame à faire, dans l'article le SERTAD n'était pas associé à l'évènement.

Mr MARTINS demande qui organise cette manifestation ?

Mr TEXIER répond qu'il ne sait pas vraiment.

Mr CACLIN se demande si « Bassines non merci » interviendra ?

Mr TEXIER indique qu'il y a des frictions sur la tarification par tranche, et qu'il semble intéressant que ce travail soit fait de manière cohérente entre le SERTAD et l'assemblé de la CCMP.

Le travail est en cours sur la Communauté de Communes Mellois en Poitou.

Mr MARTINS demande s'ils pensent faire deux tranches ?

Mr CACLIN indique que ce n'est pas tranché, plusieurs scénarios sont à l'étude.

La tarification progressive ne peut pas aller dans le sens de la diminution.

Il va falloir prendre des précautions et vérifier que sur le plan juridique un tarif pour les professionnels est possible.

Mr CACLIN indique que concernant la ville de Melle, un des gros consommateurs est l'EHPAD.

Mr TEXIER précise qu'il est difficile de porter une politique tarifaire incitative, l'équation est difficile à résoudre entre l'intérêt pour le SERTAD que les abonnés consomment de l'eau et par exemple l'arrêt de la SOCOPA qui est pénalisant pour le SERTAD.

Il faudra envisager une augmentation de la partie fixe. A Toulouse il y a une tarification hiver et été et cela se pratique également en Vendée.

Mr JOLLIT indique que le prochain Conseil Syndical aura lieu en septembre.

La Secrétaire,

Le Président,

so QR